Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Beauvais, le 15 mars 2016

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise
Service de l'aménagement ,de l'urbanisme et de l'energie

Nos réf. : 365/DRP/SLA
Vos réf. : Courrier du 07/03/2016
Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi
stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 04 - **Fax** : 03 44 11 49 08

Objet : Elaboration de la carte communale de la commune de Hautefontaine .

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Hautefontaine n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Je vous rappelle néanmoins l'existence de l'arrêté du 25 juillet 1990 *relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.*

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Lucas MUSSO

Délégation de l'Aviation civile de Picardie
Aéroport de Beauvais-Tillé
60000 Beauvais

dgac DSAC